BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2013 N°37
8 juillet 2013

- Décisions du 2 juillet 2013 portant délégation de signature
* convention d'occupation temporaire P 2
* ordre général P 6
* ordonnateurs secondaires délégués P 9
* ressources humaines P 20
* représentation du pouvoir adjudicateur P 29
DT Bassin de la Seine

-Décision du 26 juin 2013 portant délégation de signature P 41
DT Nord/Pas-de-Calais

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros), et à l'exception des COT « Logement » - immeuble bâti.

M. Georges BORRAS	Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine
M. Jérôme WEYD	Chef de l'Arrondissement Seine-Amont
M. Yves BRYGO	Chef de l'Arrondissement Picardie
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'arrondissement, la délégation consentie à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions par leur adjoint respectif visé ci-dessous :

M. Claude STREITH	Adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine
M. Fabrice DALY	Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie
M. Frédéric ARNOLD	Adjoint au chef de l'Arrondissement Seine-amont

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros), et à l'exception des COT « Logement »– immeuble bâti.

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
Mme Marlène LEROY	Adjointe au chef de la subdivision de Pontoise
M. Sébastien PONS	Responsable de l'unité domaniale
M. Rémi CORGET	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Marc LABROUSSE	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Nicolas PICHON	Chef de la subdivision de Nantes-Loire
M. Jacques CASSARD	Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle aménagement et domaine
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau
Mme Gaëlle GAMBLIN	Adjointe au chef de l'Agence de développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la Subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au subdivisionnaire
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au subdivisionnaire
M. Rémi IMBERT	Chef de la Subdivision de Meaux (par intérim)
M. Frédéric GRENOT	Chef de la Subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au subdivisionnaire
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Sandrine MICHOT	Responsable de la gestion du domaine
M. Pascal FAVIER	Chef de la Subdivision de Sens par intérim
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au subdivisionnaire
M. Jean SERRIER	Adjoint au subdivisionnaire
M. Pascal FAVIER	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au subdivisionnaire
M. Rémy IMBERT	Chef de la Subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU	Chef de la Subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Michel PUJADAS	Chef de la subdivision de Péronne
Mme Sylvie DELBASSE	Adjoint au subdivisionnaire

M. Didier DEBRABANT	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin
Mme Marie-Thérèse VERON	Adjointe au Chef de la subdivision de Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
M. Michel CARDOT	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Virginie HONNONS	Chef de la Subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la Subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au subdivisionnaire
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle Domaine-Développement

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 2 à 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Alain MONTEIL, Directeur Territorial Bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Article 7 :

Cette délégation abroge et remplace à compter de sa publication officielle la précédente.

Article 8 :

Le secrétaire général de la Direction Territoriale Bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France**.**

Fait à Paris, le 2 juillet 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

Signé

Alain MONTEIL

DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Ordre général)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale Bassin de la Seine

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint

- M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint

à l'effet de signer tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

a) toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France,

b) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public,

c) action en justice, en cas d'urgence,

d) tout mandat de représentation au personnel de Voies navigables de France, devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat,

e) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.

f) Tout acte, notification, décision ou mémoire de première instance relatif à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établi dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et représenter l'établissement en première instance.

Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Patrice CHAMAILLARD et de M. Daniel BASCOUL, délégation est donnée à M. Éric VILBE, secrétaire général, à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric VILBE, délégation est donnée à Mme Florence DERUMIGNY, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

Article 3 :

Cette délégation abroge et remplace à compter de sa publication officielle la précédente.

Article 4 :

Le secrétaire général de la Direction Territoriale Bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 2 juillet 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

Signé

Alain MONTEIL

DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n°2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

Délégation est donnée à :

- M. Éric VILBE — Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, Secrétaire général.
- Mme Florence DERUMIGNY — Ingénieur des travaux publics de l'État, Secrétaire générale adjointe.

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 3 :

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET — Chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Antoine VALLEE — Chef du pôle gestion,
- Mme Christine LEBOUTTE — Chef du bureau du domaine public fluvial.

Article 5 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 90 000 euros émis dans le cadre de marchés transversaux à bons de commande de plus de 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 20 000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7 :

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 4 000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

Article 8 :

Délégation est donnée au chef d'agence désigné ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Sylvain DUQUENNE	Chef du centre de gestion du transport fluvial de Saint-Quentin

Article 9 :

Délégation est donnée à :

- M. Jean-Marc RIGAUD Ingénieur des TPE, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE),

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc RIGAUD, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :Mme Laurence LABOUTE, Secrétaire administrative, adjointe au chef du CRCE.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 5 à 7, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Alain MONTEIL, Directeur Territorial Bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Article 12 :

Cette délégation abroge et remplace à compter de sa publication officielle la précédente délégation.

Article 13 :

Le secrétaire général de la Direction Territoriale Bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 2 juillet 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE	Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT	Chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT	Chef du service techniques de la voie d'eau
M. Eric VACHET	Adjoint au chef du Service Techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS	Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
M. Claude STREITH	Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Jérôme WEYD	Chef de l'arrondissement Seine-Amont
M. Frédéric ARNOLD	Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Fabrice DALY	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
Mme Martine DELOZANNE	Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER	Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND	Chef du Pôle personnel
Mme Laurence MURZEAU	Chef du Bureau de la formation et des concours
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux et du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
M. Christophe VOISIN	Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES	Chef de la subdivision politique technique
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Nicolas LE BAIL	Chargé de mission S.I.G et Environnement
M. Hervé BILOT	Chargé de mission exploitation des voies navigables

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Émilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
M. Jean PLATEAU	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
Mme Anaïs LUQUEDEY	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
Mme Delphine ROTHLISBERGER	Chargée de mission auprès du chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTE	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
Mme Marlène LEROY	Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Marc LABROUSSE	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. PICHON Nicolas	Chef de la subdivision de Nantes-Loire
M. CASSARD Jacques	Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
M. Romain LAVIE	Adjoint au chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau
Mme Gaëlle GAMBLIN	Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Sens par intérim
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Rémi IMBERT	Chef de la subdivision de Meaux par intérim
M. Alain BERLIERE	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. Denis SIBERIL	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau études et travaux
M. Stéphane HUET	Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL	Chef du bureau administratif
M. Brice MORICEAU	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Michel PUJADAS	Chef de la subdivision de Péronne
Mme Sylvie DELBASSE	Adjointe au chef de la subdivision de Péronne
M. Didier DEBRABANT	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Marie-Thérèse VERON	Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Brigitte BOYER	Chef du bureau études techniques
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision de Châlons-en- Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. François-Xavier PAYER	Adjoint au chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN	Hydrographe de la vedette BELGRAND
M. Didier SELLIER	Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE	Responsable du centre de gestion du transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI	Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU	Adjoint automatisme
M. Pascal TREHOUT	Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET	Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. François DROIN	Adjoint au responsable de l'unité exploitation des ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel CARRIERE	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision de Nantes Atlantique :

M. GONCALVES Johnny	Contrôleur en charge de l'exploitation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER	Responsable secteur Seine
M. Hervé WILMORT	Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS	Responsable secteur aval exploitation
M. Oswald DECLOMESNIL	Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Richard MARCHAL	Responsable ateliers
M. Dominique NOLIN	Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT	Chargé d'études, d'opérations et surveillance de travaux
M. Christian LAFOLLY	Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Wilfried REMUS	Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Franck CHARTIER	Responsable du secteur amont
M. Hervé WILMORT	Responsable du secteur aval par intérim

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER	Chargé d'études
M. Henri GIBOUT	Responsable des ateliers
M. Bernard LEBRETON	Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ	Contrôleur
M. Philippe KUC	Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET	Responsable des ateliers

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Rethel :

Mme Angélique GADOUIN	Responsable de l'entretien et de l'exploitation
M. Étienne MARTINET	Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY	Adjoint du responsable de la circonscription de Damery
M. Jean-Claude POULET	Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay
M. Eric LE GUENNEC	Responsable du canton d'Epernay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA	Responsable de la circonscription de Condé sur Marne
M. Thierry RIVIER	Responsable du secteur de Châlons
M. Laurent DAMPEYROU	Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE	OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin

DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n°2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu le décret n°2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

Vu la décision du 15 avril 2013 portant délégation de signature en matière de ressources humaines,

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet d'exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale et de signer, en mon nom, toute pièce relative à l'exercice de la compétence en matière de ressources humaines.

Article 2 :

Délégation est donnée à l'agent visé ci-dessous, dans la limite de ses attributions :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- Mme Florence DERUMIGNY, ingénieur des travaux publics de l'État, secrétaire générale adjointe
- M. Éric ROLLAND, chef du pôle personnel

à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de sa responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

- les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en métropole et en dehors du territoire national, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service

- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, notamment :

  * congés annuels et administratifs,

  * congés bonifiés,

  * congés de maternité et de paternité,

  * congés d'adoption,

  * congés de solidarité familiale,

  * congés de présence parentale,

  * congés de formation professionnelle,

  * congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,

  * congés de formation syndicale

  * congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,

  * congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,

* congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'une congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux responsables et à leurs adjoints respectifs, dont les noms sont indiqués en annexe I, à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants :

- les ordres de mission en direction territoriale Bassin de la Seine (DTBS) dans le cadre de déplacement professionnel du personnel,

- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, visées ci-dessous :

  * congés annuels et administratifs,

  * congés de formation professionnelle,

  * congés de formation syndicale,

  * congés de maladie, pour accident de service ou maladie professionnelle,

  * autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs

- les décisions relatives aux aménagements et facilités d'horaire, à la gestion des jours de réduction du temps de travail, visées ci-dessous :

  * l'organisation du travail des agents placés sous leur responsabilité, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,

  * les astreintes des agents placés sous leur responsabilité,

  * la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Alain MONTEIL, Directeur Territorial Bassin de la Seine. La décision sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Article 5 :

La présente délégation abroge et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation.

Article 6 :

Le secrétaire général de la Direction Territoriale Bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le 2 juillet 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE	Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »
Mme Corinne SPINER	Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND	Chef du Pôle personnel
Mme Sylvie CHEVALLIER	Chef du bureau du personnel
Mme Laurence MURZEAU	Chef du Bureau de la formation et des concours
M. Jean-Marc RIGAUD	Chef du bureau de la comptabilité centrale
Mme Laurence LABOUTE	Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux et du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
M. Christophe VOISIN	Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Lionel BRISSON	Chef du bureau de la commande publique
Mme Samira MESSAOUDIA	Chef du bureau du logement des agents

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT	Chef du service gestion de la voie d'eau
Mme Sarah SANANES	Chef de la subdivision politique technique
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Nicolas LE BAIL	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT	Chef du service techniques de la voie d'eau
M. Eric VACHET	Adjoint au chef du Service Techniques de la voie d'eau
M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Émilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
M. Jean PLATEAU	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
Mme Anaïs LUQUEDEY	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
Mme Delphine ROTHLISBERGER	Chargée de mission auprès du chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales
M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement
M. Sylvain DUQUENNE	Responsable du centre de gestion du transport fluvial de St Quentin
Mme Béatrice BLEUET	Responsable du bureau des aides

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS	Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
M. Claude STREITH	Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
Mme Nicole SCHWINTE	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
Mme Marlène LEROY	Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Marc LABROUSSE	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. PICHON Nicolas	Chef de la subdivision de Nantes-Loire
M. CASSARD Jacques	Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire

M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
M. Romain LAVIE	Adjoint au chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau
Mme Gaëlle GAMBLIN	Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle affaires domaniales

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Jérôme WEYD	Chef de l'arrondissement Seine-Amont
M. Frédéric ARNOLD	Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont
M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Sens par intérim
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Rémi IMBERT	Chef de la subdivision de Meaux par intérim
M. Denis SIBERIL	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau études et travaux
M. Stéphane HUET	Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Fabrice DALY	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie
M. Philippe MOREL	Chef du bureau administratif
M. Brice MORICEAU	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Michel PUJADAS	Chef de la subdivision de Péronne
Mme Sylvie DELBASSE	Adjointe au chef de la subdivision de Péronne
M. Didier DEBRABANT	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Marie-Thérèse VERON	Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme BOYER Brigitte	Chef du bureau études techniques
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
Mme Martine DELOZANNE	Responsable du bureau administratif
Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. François-Xavier PAYER	Adjoint au chef de la subdivision technique
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle domaine-développement

DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint,

- M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs, et à certains agents visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- Mme Florence DERUMIGNY; ingénieur des travaux publics de l'État, secrétaire générale adjointe

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 20 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, aux agents, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 3 et 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Alain MONTEIL, Directeur Territorial Bassin de la Seine. La décision sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Article 6 :

La présente délégation abroge et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation.

Article 7 :

Le secrétaire général de la Direction Territoriale Bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le 2 juillet 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE	Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT	Chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT	Chef du service techniques de la voie d'eau
M. Eric VACHET	Adjoint au chef du Service Techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS	Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
M. Claude STREITH	Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Jérôme WEYD	Chef de l'arrondissement Seine-Amont
M. Frédéric ARNOLD	Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Fabrice DALY	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
Mme Martine DELOZANNE	Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER	Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND	Chef du Pôle personnel
Mme Laurence MURZEAU	Chef du Bureau de la formation et des concours
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux et du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
M. Christophe VOISIN	Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES	Chef de la subdivision politique technique
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Nicolas LE BAIL	Chargé de mission S.I.G et Environnement
M. Hervé BILOT	Chargé de mission exploitation des voies navigables

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Émilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
M. Jean PLATEAU	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
Mme Anaïs LUQUEDEY	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
Mme Delphine ROTHLISBERGER	Chargée de mission auprès du chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTE	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
Mme Marlène LEROY	Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Marc LABROUSSE	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. PICHON Nicolas	Chef de la subdivision de Nantes-Loire
M. CASSARD Jacques	Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
M. Romain LAVIE	Adjoint au chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau
Mme Gaëlle GAMBLIN	Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Sens par intérim
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Rémi IMBERT	Chef de la subdivision de Meaux par intérim
M. Alain BERLIERE	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. Denis SIBERIL	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau études et travaux
M. Stéphane HUET	Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL	Chef du bureau administratif
M. Brice MORICEAU	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Michel PUJADAS	Chef de la subdivision de Péronne
Mme Sylvie DELBASSE	Adjointe au chef de la subdivision de Péronne
M. Didier DEBRABANT	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Marie-Thérèse VERON	Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme BOYER Brigitte	Chef du bureau études techniques
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision de Châlons-en- Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. François-Xavier PAYER	Adjoint au chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN	Hydrographe de la vedette BELGRAND
M. Didier SELLIER	Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE	Responsable du centre de gestion du transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI	Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU	Adjoint automatisme
M. Pascal TREHOUT	Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET	Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. François DROIN	Adjoint au responsable de l'unité exploitation des ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel CARRIERE	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision de Nantes Atlantique :

M. GONCALVES Johnny	Contrôleur en charge de l'exploitation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER	Responsable secteur Seine
M. Hervé WILMORT	Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS	Responsable secteur aval exploitation
M. Oswald DECLOMESNIL	Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Richard MARCHAL	Responsable ateliers
M. Dominique NOLIN	Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT	Chargé d'études, d'opérations et surveillance de travaux
M. Christian LAFOLLY	Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Wilfried REMUS	Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Franck CHARTIER	Responsable du secteur amont
M. Hervé WILMORT	Responsable du secteur aval par intérim

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER	Chargé d'études
M. Henri GIBOUT	Responsable des ateliers
M. Bernard LEBRETON	Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ	Contrôleur
M. Philippe KUC	Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET	Responsable des ateliers

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Rethel :

Mme Angélique GADOUIN	Responsable de l'entretien et de l'exploitation
M. Étienne MARTINET	Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY	Adjoint du responsable de la circonscription de Damery
M. Jean-Claude POULET	Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay
M. Eric LE GUENNEC	Responsable du canton d'Epernay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA	Responsable de la circonscription de Condé sur Marne
M. Thierry RIVIER	Responsable du secteur de Châlons
M. Laurent DAMPEYROU	Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE	OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin

DECISION PORTANT DELEGATION ET SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur territorial Nord Pas-de-Calais de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de justice administrative,
Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France
Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics,
Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,
Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,
Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision modifiée du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 16 janvier 2013 portant délégation de signature du Directeur général de Voies navigables aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 22 mars 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines,

DECIDE

Article 1 :

Délégation et subdélégation de signature sont données à:

- M. Matthieu DEWAS, Directeur Adjoint,
à l'effet de signer en mon nom,

- l'ensemble des actes et décisions objet de la décision modifiée du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France

- tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance

Article 2 :

Délégation et subdélégation de signature sont données à:

- Mme Aurélie MILLOT, Secrétaire Générale,
- Mme Sandrine BROCHET-GALLIN, Secrétaire Générale Adjointe,
à l'effet de signer en mon nom,

- l'ensemble des actes et décisions objet des paragraphes I, III, et des alinéas 2, et 5 du paragraphe V de l'article 1er de la décision modifiée du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, à l'exception des ordres de missions en dehors du territoire national.

Et à l'effet de signer en mon nom en cas d'absence ou d'empêchement du directeur territorial et du directeur adjoint,

- tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

- les actes et décisions objet du paragraphe II et IV de l'article 1er de la dite décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs

- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à

- M. Christian JUNG, Chef du Service Qualité Sécurité Communication,
- Mme Catherine FOCRET PLANCKE, Chef du Service Exploitation Maintenance,
- Mme Elodie RENOULT, Adjointe au chef du Service Exploitation Maintenance,
- Mme Catherine JACQUART, Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- M. Charles BIZIEN, Adjoint au Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- M. Guy ARZUL, Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,
- Mme Sabine VAN HONACKER, Adjointe au Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,
à l'effet de signer en mon nom,

- l'ensemble des actes et décisions objet de la décision modifiée du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et concernant le personnel placé sous leur autorité, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe III, aux alinéas 3 et 4 du paragraphe V du dit article, des ordres de missions en dehors du territoire national et des autorisations d'utilisation de véhicule.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus désignés, la délégation de signature est exercée par l'intérimaire désigné par mes soins.

Article 5 :

Les personnes désignées ci-dessous auront la faculté de tenir un carnet de bons de commande sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique dans la limite de 2.000 € HT.

Service Développement de la Voie d'Eau :
- M. Régis WALLYN, responsable de l'agence territoriale de développement de Dunkerque
- M. Jérôme BAUDY, responsable de l'agence territoriale de développement de Douai

Service Exploitation Maintenance :
- M. Jean-Michel FOURMAINTRAUX, responsable de l'unité gestion hydraulique

En cas d'urgence, dans le cadre des astreintes dites de premier niveau, les Chefs d'équipe, les Contrôleurs et les Techniciens, peuvent engager des dépenses dans la limite de 2.000 € HT. Un montant supérieur peut être engagé après avoir reçu l'accord du cadre d'astreinte.

Article 6 :

Délégation de signature, en mon nom, est donnée à

- M. Jean-Michel ROPITAL, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel ROPITAL , délégation de signature est donnée à:
- M. Yves BACHELET, responsable du pôle exploitation-maintenance, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,
- M. Christian REGNIEZ, responsable de l'antenne de Dunkerque, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Luc FOLLEBOUT, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FOLLEBOUT, délégation de signature est donnée à :
- M. Stéphane DESBUISSON, responsable de l'antenne de Lille, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,
- M. Pascal LENOIR, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- M. Patrice OGER, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut- Saint-Quentin
en cas d'absence ou d'empêchement de M Patrice OGER, délégation de signature est donnée à
- M. Alain LEFEBVRE, responsable de l'antenne de Cambrai
- M. Michel LANNOY, responsable de l'antenne de Berlaimont,
- M. Bernard GLORIEUX, responsable du pôle immobilier et environnement de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut- Saint-Quentin,

à l'effet , dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- de prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel placé sous leur autorité, à l'exception: des ordres de missions en dehors du territoire national et des autorisations d'utilisation de véhicule.

- de prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants concernant le personnel placé

sous leur autorité, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, objet de l'article 1er paragraphe V alinéa 5 de la décision du directeur général du 22 mars 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines.

- de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires (y compris les autorisations de concours de pêche), non constitutives de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 8 ans, une superficie inférieure à 10 hectares et dont le montant de redevance annuelle est inférieure à 3.000 €

- d'accorder toute convention d'usage n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure à 20 hectares

- de signer les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence:

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

- de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci-dessus attribués
- de prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci-dessus attribuées

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à

- Mme Valentine BAYLE, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage

- M. Xavier THOREL, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage

- M. Gauthier LAGACHE, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage

- M. Thomas MOMBER , responsable de la cellule opérationnel 1 du Service Maitrise d'Ouvrage, et responsable par intérim de la cellule dragage du Service Maitrise d'ouvrage,

- M. Serge LE GARZIC, responsable de la cellule opérationnelle 2 du Service Maitrise d'Ouvrage

- M. Côme VERGEZ, responsable de la cellule Méthode – Qualité Stratégie du Service Maitrise d'Ouvrage

- Mme Edith DUBRULLE, responsable de la cellule programmation et gestion financière du service maîtrise d'ouvrage

- Mme Marie-Noëlle PIETON, adjointe à la Secrétaire Générale, responsable de la gestion des ressources humaines et des compétences,

- Mme Stéphanie FACHE, responsable de la cellule des Moyens Généraux du Secrétariat Général en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Stéphanie FACHE, délégation de signature est donnée à Mme Cécile SIX, adjointe de la cellule des Moyens Généraux / Logistique du Secrétariat Général

- M. Denis STRICHER, responsable du pôle d'appui régional Pôle d'Appui régional
de Modernisation et d'Expertise du Service Exploitation Maintenance,
en cas d'absence ou d'empêchement de Denis STRICHER, délégation de signature est donnée à Jean-Lou ROMMENS, adjoint du pôle d'appui régional Pôle d'Appui régional
de Modernisation et d'Expertise du Service Exploitation Maintenance,

- M. Rodolphe CHIROL, responsable de la cellule Gestion du Domaine et du Patrimoine Immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau,
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe CHIROL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GUILLOINEAU, adjointe au responsable de cellule Gestion du Domaine et du Patrimoine Immobilier du Service Développement de la Voie d'Eau ,

- M. Mario BARBIEUX, responsable de la cellule Aménagement Tourisme, du service Développement de la Voie d'Eau,

- M. Guillaume GUERILLOT, responsable de la cellule Organisation du Transport Fluvial

- M. Eric DUMORTIER, responsable de la cellule Prospection Filières

- Mme Alexandra AUTRICQUE, responsable de la cellule Communication - Documentation du Service Qualité Sécurité Environnement,

à l'effet, dans le cadre de leurs attributions et compétences:

- de signer les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence:

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

- de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués

- de prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribuées

Article 8 :

Délégation de signature est donnée à M. Régis BERTHE, responsable de la cellule Comptabilité Centrale du Secrétariat Général dans le cadre de l'exécution de la décision portant désignation des ordonnateurs secondaires du 31 décembre 2012, à l'effet :

- d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

- de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement et à la liquidation des dépenses et des recettes, ainsi que les documents relatifs l'ordonnancement et à la liquidation de la Taxe hydraulique, à l'exception des actes d'exécution en dépenses et recettes des décisions ou conventions signées par les autorités

compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis Berthe, délégation de signature est donnée à M. Laurent ZALIK, adjoint au responsable de la cellule Comptabilité Centrale du Secrétariat Général

Article 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Lille, le 26 juin 2013

Le Directeur territorial Nord-Pas-de-Calais
de Voies navigables de France,

Signé

Jean-Pierre DEFRESNE